



Accusé de réception en préfecture
87-228708517-20251202-46958-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/12/2025
Date de réception préfecture : 02/12/2025
Date de publication : 02/12/2025

DELIBERATION

N° CP_2025_12_008

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 2 DÉCEMBRE 2025

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

SERVICE : Pôle éducation, culture et vie associative/Direction de la culture/Musée de Rochechouart

OBJET : Partenariat entre le Musée de Rochechouart et l'association ROC Athlé pour l'occupation temporaire des terrasses du Château

Elu(s) présent(s) : Mme ACHARD, M. ALLARD, Mme ALMOSSTER-RODRIGUES, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BEGOUT, M. BOST, M. BUSSIÈRE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, M. GERAUDIE, Mme LALOGE, M. LEBLOIS, Mme LHOMME LEOMENT, Mme MANUS, M. MIGUEL, Mme MORIZIO, M. OSTROWSKI, M. PIRONNEAU, Mme PLAZZI, Mme SELLÈS, Mme TLEMSANI, Mme TUYERAS, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : Mme GENTIL, excusée, a donné délégation de vote à M. BOST.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Il est proposé de conclure un partenariat entre le Musée d'art contemporain de la Haute-Vienne et l'association ROC Athlé afin de définir les modalités d'occupation temporaire des terrasses extérieures du Château pour le passage de la course nocturne « La Corrida des Etoiles », qui aura lieu le samedi 27 décembre 2025.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				
Recettes				

RAPPORT

Dans le cadre de la 15^{ème} édition de « La Corrida des Etoiles », course nocturne organisée à Rochechouart le samedi 27 décembre 2025, le Département a accepté de mettre à disposition de l'association ROC Athlé les terrasses extérieures du Château de Rochechouart afin d'y faire passer le parcours de la course.

Les conditions d'occupation temporaire de cet espace sont définies dans le projet de convention présenté en annexe, dans laquelle le Département s'engagerait à :

- autoriser l'association à occuper, de manière temporaire et gratuite, les terrasses extérieures du Château pour la journée du samedi 27 décembre 2025 ;
- mettre à disposition de l'association deux agents de la direction culture, en journée et en soirée, afin de leur remettre les clés des terrasses et répondre à leurs éventuelles sollicitations ;
- annoncer la manifestation, notamment sur ses réseaux sociaux.

De son côté, l'association s'engagerait à :

- assurer le montage et le démontage des installations nécessaires au bon déroulement de la manifestation : cela inclut la fourniture des éclairages, barrières de sécurité et rubans pour le balisage de la course ;
- mettre à disposition *a minima* trois baliseurs sur les terrasses extérieures pour contrôler le passage des coureurs et assurer la sécurité des œuvres permanentes exposées sur le site ;
- laisser le site dans l'état où il lui aura été confié par le Département : nettoyage des espaces occupés, ramassage des papiers et autres déchets, récupérations du matériel utilisé pour la manifestation ;
- faire figurer le logo du Département sur tous les supports de communication relatifs à la manifestation (affiches, programme, etc.) et faire mention du soutien du Département à la manifestation dans ses rapports avec les médias ;
- inviter les représentants du Département le jour J sur les temps forts de l'évènement.

DECISION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 10 avril 2025 relative au Musée de Rochechouart.

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie dans la salle des Commissions n°1 de l'Hôtel du Département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'approuver la convention ci-jointe de partenariat avec l'association ROC Athlé pour le passage de la course « La Corrida des Etoiles » sur les terrasses extérieures du Château de Rochechouart, le samedi 27 décembre 2025 ;

d'autoriser le Président du Département à signer la convention.

25 Pour : Mme ACHARD, M. ALLARD, Mme ALMOSER-RODRIGUES, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BEGOUT, M. BOST, M. BUSSIÈRE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme GENTIL (délégation de vote à M. BOST), M. GERAUDIE, Mme LALOGE, M. LEBLOIS, Mme LHOMME LEOMENT, Mme MANUS, M. MIGUEL, Mme MORIZIO, M. OSTROWSKI, M. PIRONNEAU, Mme PLAZZI, Mme SELLES, Mme TLEMSANI, Mme TUYERAS, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice générale adjointe

Anne DELAPIERRE